

Image not found or type unknown



Avis sur les élections professionnelles

Par **David971**, le **31/05/2016** à **09:25**

[smile9]Bonjour j'ai été nommé RSS juste avant les élections ensuite après les élections j'ai obtenu les 10% ,plus nous avons eu 2 titulaires et 2 suppléants ,donc je voulais savoir logiquement je devrais être nommé DS mais à partir de quand?et en attendant suis je toujours RSS?

Par **P.M.**, le **31/05/2016** à **11:02**

Bonjour,

Si l'entreprise a au moins 50 salariés et que vous remplissez les conditions, c'est l'organisation syndicale qui peut vous désigner Délégué Syndicale...